



Forfait telephone portable

Par **aaliyah**, le **26/02/2008** à **18:17**

Bonjour,rnrnJ'ai pris à mon nom un forfait de téléphone pour mon cousin. Les sommes étaient prélevées sur mon compte et mon cousin me remboursait. Il a cependant cessé de me régler le forfait a été annulé mais l'opérateur (les huissiers plus précisément)me réclame la totalité de la somme.rnrnJ'aimerais savoir, si avec l'accord de mon cousin les huissiers pourraient prélevé sur son compte bancaire et lui adressé tous les courriers???rnrnMerci de votre aide je ne sais plus quoi faire.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **05:33**

Bonjour!rnrnDemandez à votre cousin de faire un courrier avec ses coordonnées complètes où il devra reconnaître qu'il était l'utilisateur de la ligne et qu'il reconnait devoir toutes les factures impayées. rnFaîtes parvenir au créancier copie de la lettre et demander à ce que les poursuites se retournent contre votre cousin.rnrnRestant à votre disposition.